

## L'ASSOCIATION GENERALE DES ÉPICIERES DE GROS

Dans le courant de la semaine dernière, les épiciers de gros, du Dominion, ont eu une Assemblée au *Board of Trade* de Toronto, sous la présidence de M. W. H. Gillard, de Hamilton. Montréal était représentée par MM. Chaput, vice-président, Laporte, Childs et Carter, et le secrétaire M. G. A. Irwin.

L'Assemblée devait avoir lieu à Montréal, mais le Président en souhaitant la bienvenue aux membres de l'Assemblée indiqua les raisons qui, cette année, avaient empêché Montréal d'être le siège des réunions.

M. Gillard dit que l'Association n'a pas fait autant qu'elle aurait désiré ; mais qu'elle avait l'espoir, à l'occasion, de donner de plus grandes preuves de son existence. N'aurait elle, en tout cas, pour résultat que de réunir, une fois par an, les membres du commerce, il y aurait amples raisons pour lui voir continuer son existence. Quand, dit-il, des concurrents actifs se rencontrent personnellement sur le terrain social, ils nouent entre eux des relations amicales qui leur sont profitables dans le domaine commercial.

Depuis que les associations existent, on a vu disparaître le malaise et l'amertume qui se rencontraient auparavant parmi les membres d'une même corporation.

L'Association du Dominion, par son action, est arrivée à réduire d'une façon notable les longs crédits et, dans le commerce d'épicerie on ne connaît plus le système de reporter les dates de factures.

M. Chaput, parlant au nom de ses confrères de Montréal, exprime leur désappointement que la réunion n'ait pas eu lieu dans cette dernière ville et fait remarquer avec humour que c'était un nouvel empiètement sur les droits de la Province de Québec. L'Association de Montréal, dit M. Chaput, est unie et travaille en harmonie. Il fait l'éloge de feu M. Geo. Childs, le premier président de l'Association et se prononça fortement en faveur du maintien de l'Association, même si elle ne devait avoir pour but que de procurer à ses membres des relations purement sociales.

Plusieurs questions importantes ont été soumises à l'assemblée, puis discutées. Les décisions devront être transmises aux associations locales qui les examineront à leur tour avant leur adoption finale.

Il est évident que les épiciers de

gros achètent maintenant les marchandises à plus court terme que ceux qu'ils sont la plupart du temps obligés d'accorder à leurs clients ; en conséquence, il a été généralement admis que des mesures devraient être prises pour raccourcir les termes de vente de manière à les rapprocher autant que possible de ceux d'achat. C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà fait pour les fruits secs les maisons de l'est et il est vraisemblable que toutes suivront leur exemple.

La question du tabac a été discutée sérieusement. Dans l'état actuel de la législation financière des taxes d'accise sont perçues tant sur le tabac canadien que sur les tabacs d'importation et les manufacturiers ne peuvent pas mélanger les deux.

L'Association émet le vœu que la taxe d'accise soit complètement abolie et que le gouvernement impose sur le tabac en feuilles importé des droits de douane à l'entrée au Canada. Ce serait donner un encouragement réel à la culture du tabac dans le pays et donner une impulsion nouvelle à une industrie nationale.

La question du remaniement du tarif sur certains articles du ressort du commerce de gros de l'épicerie a été spécialement débattue et a donné lieu à des résolutions de l'assemblée.

Les membres suivants ont été réélus : M. W. H. Gillard, Hamilton, président, M. Chs Chaput, Montréal, vice-président ; M. Edgar A. Wills, Toronto, secrétaire.

M. Chs Chaput obtient que la prochaine assemblée de l'Association aura lieu à Montréal. Cette décision est prise à l'unanimité des membres.

Un banquet, cela va de soi, a terminé les réunions et pour résumer d'un seul mot les impressions des visiteurs, ils ont été royalement reçus par les Torontonien.

M. Chaput en remerciant de leur accueil cordial ses collègues de Toronto leur dit : " j'espère que l'année prochaine nous aurons l'occasion de vous montrer que nous aussi, dans la province de Québec, nous sommes hospitaliers." (app.)

M. Laporte à son tour remercie ses hôtes et provoqua leurs applaudissements en finissant dans ces termes ; " Je ne suis pas certain que nous serons capables de vous recevoir d'une façon aussi royale que vous l'avez fait aujourd'hui. Mais ce qui a été fait sera fait avec la meilleure volonté de vous rembourser vos avances d'aujourd'hui."

" Il nous manque ici un autre ami." dit M. Wm. Ince. " C'est la

première fois que nous nous réunissons sans que M. Hébert soit avec nous. Nous connaissons l'intérêt qu'il porte à l'Association et le plaisir qu'il prenait à nos réunions intimes. Je suis heureux d'apprendre que sa santé s'est améliorée et j'espère qu'il reviendra, complètement remis, à ses amis."

Ceci prouve deux choses, c'est que, dans cette belle Association, M. Hébert tient une grande place et que les épiciers de gros n'oublient pas les absents.

## L'ENQUETE SUR LE TARIF

Bientôt, la commission d'enquête sur le tarif douanier siégera à Montréal ; les diverses associations commerciales et les manufacturiers ont étudié chacun de leur côté ou étudient actuellement les réponses à faire aux questions qui leur ont été posées et préparent les suggestions qu'ils se proposent de faire aux ministres enquêteurs.

Nous avons eu déjà un aperçu des séances tenues par la commission d'enquête à Toronto et à Hamilton et, naturellement, on s'est mis, chez ceux qui ne voient que par le petit bout de la lorgnette, à broder sur le thème jusqu'à tenter de tourner en ridicule une enquête qui, de toute façon, était devenue non seulement utile mais nécessaire même.

Notre tarif de douane actuel a subi, depuis un certain nombre d'années tant de remaniements, tant de modifications qu'il ne présente plus aujourd'hui l'homogénéité et la simplicité qu'il avait dans ses débuts. Il n'est à proprement parler ni un tarif de revenu, ni un tarif de protection, il tient des deux sans être absolument ni l'un, ni l'autre. Parfois il dépouille le revenu pour favoriser le producteur et parfois aussi l'inverse se présente.

La perfection n'existe nulle part et surtout en matière de tarif ; aucune nation ne pourrait se flatter de présenter le sien comme un modèle du genre et si, aux yeux de certaines gens, notre tarif est aussi bon qu'un autre, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse être amendé et perfectionné.

En écoutant les plaintes et les revendications des producteurs et des consommateurs et de leurs intermédiaires naturels, les commerçants, la commission d'enquête peut arriver à se faire une idée aussi exacte que possible du tarif à établir pour maintenir l'industrie nationale au niveau qu'elle doit acquérir, favoriser les transactions com-